

SECOURS A VICTIME AU POSTE DE TRAVAIL

Réf : PREVSAV

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- public concerné : tout le personnel
- taille de l'entreprise : les TPE, PME/PMI, collectivités locales, administrations, etc.
- pré-requis : aucun

COMPETENCES A ACQUERIR :

les connaissances pratiques permettant de prévenir les accidents courants,
de donner l'alerte et d'intervenir efficacement lors d'un accident
au sein de l'établissement dans l'attente des secours spécialisés

REFERENTIELS REGLEMENTAIRES (Code du Travail) :

Article R4224-15 : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans : chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R4141-17 : La formation à la sécurité sur les dispositions à prendre en cas d'accident ou de sinistre a pour objet de préparer le travailleur à la conduite à tenir lorsqu'une personne est victime d'un accident ou d'une intoxication sur les lieux du travail.

CONTENU DU STAGE :

PROTEGER → risque du sur-accident

(électrisation, feu, écrasement, pincement, explosion, noyade, asphyxie...)

EXAMINER → bilan vital

ALERTER → message d'alerte (suivant l'organisation du site)

SECOURIR → conduite à tenir

(saignements, inconscience, respiration, traumatisme, étouffement, plaies, brûlures simples, malaises...)

DEMARCHE PEDAGOGIQUE : Inversion du message sphère privée / sphère professionnelle

REFERENCES : BOSCH, Le Parisien, L'équipe, SDVP, ASO, EFFIA, SCA Packaging, Helio Corbeil, Free, Le Tour de France, Les Eurockéennes...

INTERVENANTS : Marc ALIMBAU et Hugues ALIMBAU

Consultants formateurs, certifiés par le CNPP (Centre National de Prévention et de Protection)

et agréés par l'INRS et la CRAMIF (Caisse Régionale Assurance Maladie)

Chargés de prévention sur le Tour de France

DUREE

FORMATION DROIT AU BUT® : de 1 heure à 3 heures

La "formation droit au but" permet d'adapter la conduite à tenir suivant les situations accidentogènes repérées du moment et/ou de découvrir les équipements de protection de la zone de travail (trousse de secours, couverture anti-feu, douches de sécurité fixes et portatives...).

(version classique : "Formation Sauveteur Secourisme du Travail (SST)" - 12 heures - programme CRAM)